



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2163>

Intervention de Julie Siaudeau (Poitiers) sur le conseil pédagogique

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Les congrès du SNES - Congrès de Grenoble 2016 - Interventions des militant•e•s de l'ÉE
à la tribune du congrès - Thème 3 : interventions des militant•e•s de l'ÉE -

Le conseil pédagogique...



Date de mise en ligne : mercredi 30 mars 2016

Description :

Le SNES récusé l'existence du conseil pédagogique mais certain-e-s en son sein jugent utiles de le substituer par une commission ad-hoc. L'intervention vient soutenir un amendement contraire à cette assertion.

L'École Émancipée

Le thème 3 est traversé, à l'image de la période, par la question de la démocratie. Nous voulons revenir sur la question particulière de la démocratie dans les établissements. Bien qu'il s'agisse d'un mandat déjà voté à Marseille, nous pensons qu'il était important de voir réaffirmer dans le texte de ce congrès la volonté de suppression du conseil pédagogique, et tous les arguments pour cette suppression sont encore présents dans le texte. Par ailleurs, nous continuons de trouver dangereux la référence à la création d'une instance intermédiaire : la commission pédagogique. D'abord parce que l'organisation proposée par le texte des rapporteurs nous semble installer une

1. hiérarchisation des personnels sur les questions pédagogiques puisque le texte propose que les membres du CA soient membre de droit, que des collègues soient volontaires désignés et que l'élargissement soit possible à tous les autres. Outre que cette organisation est en contradiction avec l'idée même de la liberté pédagogique, elle affaiblit l'instance du CA.
2. En effet, multiplier les Instances intermédiaires affaiblit le CA qui doit retrouver toute sa place comme seule instance démocratique et représentative des personnels, ce que de nombreuses académies ont d'ailleurs demandé dans leur congrès.

Notre proposition est de revendiquer plus que jamais une diminution du temps de travail pour toutes et tous sans contraintes de participation forcée par les chefs, des collègues ou une injonction réglementaire, à des réunions qui demandent une préparation importante et un travail de formalisation nécessaire. C'était le danger dans les pondérations REP +. Les enseignant-e-s doivent être libres de travailler avec d'autres et selon les modalités qu'ils jugent utiles. Il nous semble par ailleurs particulièrement maladroit de proposer cela dans la période où les collègues sont saturés d'instances, où la surcharge de travail entraîne une souffrance. Existe déjà ce qu'il nous faut, dans l'attente d'une organisation plus démocratique encore des établissements où les chefs auraient disparu, il n'est pas nécessaire d'inventer d'autres lieux de contrôle.

Pour conclure, même si nous remarquons l'effort de féminisation dans le passage de conseil à commissions, nous pensons que la création de cette instance serait un mauvais message envoyé à la profession dans la situation actuelle et un mandat dangereux dans l'état.

C'est pour cela que nous soutiendrons l'amendement numéro 18 proposé par les camarades de Grenoble, Poitiers, et le 19 de Nantes sur ce paragraphe.